

1789...ET ARRIVA LA REVOLUTION

Joseph-Marie Le Quinio, fils de chirurgien, conventionnel et premier maire de Sarzeau renommée « Ville de Rhuys », écrivait ceci en 1790 :

«Il n'est point en France de province où la féodalité ait conservé plus longtemps sa barbare domination qu'en Bretagne. Cette domination a conservé la servitude : la servitude a conservé l'abrutissement, la misère et le défaut d'industrie. Toutes ces calamités sociales, soutenue par un idiome particulier, la langue bretonne, jettent sur une moitié de cette grande Province l'empreinte de l'humiliation et la détresse.

Je croirai que l'effet de ce régime, le domaine congéable, sera toujours de conserver les colons de la Bretagne dans l'état d'abrutissement, d'anéantissement, de misère où tous les voyageurs l'aperçoivent.

Je croirai que l'effet de ce régime sera toujours l'étouffement des facultés intellectuelles, l'amortissement du zèle, la stagnation de l'industrie et la plus meurtrière indifférence pour une culture (agriculture) qui donnerait au-delà des besoins indispensables ».

A la veille de la Révolution, la presqu'île est la terre d'élection de vastes domaines (Kerlin, Truscat, Kerlevenant) appartenant à quelques « grandes familles », telles celle des Francheville, Gouvello, sans oublier les propriétés de l'abbaye de St Gildas, du couvent de Bernon et des Trinitaires, de l'église et de quelques restes du domaine royal issus de celui des ducs.

A côté, c'est la moyenne et petite propriété foncière pour la classe des laboureurs et capitaines, mais, pour le plus grand nombre d'habitants, et pour ceux qui en ont, c'est, sur de minuscules « sillons », la survie quotidienne qui occupe le temps.

A ses débuts, la Révolution est assez bien acceptée, sans doute Alain René Lesage y a-t-il contribué avec « Gil Blas » et « Turcaret », ainsi que les adeptes du siècle des Lumières, philosophes et physiocrates qui, se retrouvant à Keralier autour du comte de Sérent, mettaient en valeur les idées nouvelles d'égalité.

Ce dernier, également gouverneur de la presqu'île de Rhuys depuis 1770, était un personnage excentrique, considéré comme un bienfaiteur de la région qui patronnait des fêtes patriotiques sur ses terres, mélanges de pardons traditionnels et de fêtes laïques dans l'esprit de la philosophie des Lumières. Le comte, à l'époque réputé comme disposant d'appuis à Versailles, marquera ensuite une forte opposition à la Révolution, et sera peut-être un membre actif de la conspiration du marquis de la Rouerie.

Parmi les habitués de Keralier se trouvait Joseph-Marie Le Quinio de Kerblay, avocat et économiste, rédacteur principal des Cahiers de Doléances de Rhuys et donc, premier maire de Sarzeau.

Mais très tôt une incompréhension apparaîtra entre une partie de la population, essentiellement la bourgeoisie urbaine et la grande majorité du peuple qui souhaitait, vu la grande précarité dans laquelle il vivait, voir simplement son quotidien s'améliorer.

La révolution n'apporta pas de réponses immédiates aux populations tant les malheurs qui les frappaient en ces années-là étaient nombreux, or c'est cela qu'elles attendaient.

En 1790, le curé d'Arzon écrivait : *«la récolte a manqué, le commerce de sardines a été ruineux et a occasionné plus de 12 000 livres de pertes réelles dans la paroisse. La misère est à son comble ; plus de cinquante familles sont sans pain. Le commerce est tout à fait mort, il semble que tout le numéraire a disparu avec les troubles du royaume ; tous les jours on entend parler que de meurtres et de viols ».*

Déjà, dans cette paroisse, en 1789, une émeute avait éclaté pour empêcher un navire de quitter le port, de peur de voir les « grains » quitter la région alors que la population connaissait la disette. Il avait fallu faire venir la « troupe » de Lorient et de Vannes afin de permettre à un autre navire de

quitter Port Navalo pour Lorient.

On avait déjà vu à Vannes de pareilles émeutes populaires se développer au cours du 18^{ème} siècle, pour les mêmes causes. Le problème des subsistances était bien le seul qui intéressait la population comme le témoignage, ci-dessous de Vincent Pocard, le montre en date de 1765.

« Vendredi 13 septembre 1765 -

Journée de sédition complète aujourd'hui, toujours pour les grains. Dès cinq heures du matin, on criait à Saint-Patern qu'on embarquait du grain à Trussac et qu'il fallait les empêcher de partir. Un fort attroupement s'est formé sur le port près de la maison du Bodan. On s'est emparé de trois charrettes de grains appartenant à M.M. du Chapitre et à Monsieur de Francheville Treslan, et on a forcé les paysans à les conduire à l'hôtel de Ville par la rue Saint Vincent et les Lices. Un tambour précédait le convoi, et c'étaient toujours des cris qu'on voulait affamer le peuple. Dans la cour de l'hôtel de ville, les séditeux ont mis en vente les grains des trois charrettes à des prix bien inférieurs à ceux du marché : 9 livres le quintal pour le seigle et 17 pour le froment. En achetait qui voulait. Puis ils ont remis l'argent aux paysans pour leurs maîtres. Pendant ce temps, on lançait des pierres contre la maison Colas qui ripostait par des coups de fusil, dont trois hommes furent blessés. Ailleurs on poursuivait le chevalier de Coué, rencontré dans la rue, et on l'injurait pour avoir rassemblé la milice des garde-côtes sans ordre du Roi. Le chevalier était obligé de se réfugier dans une maison d'où il tira un coup de fusil qui blessa une blanchisseuse. L'après-midi l'émeute se porta chez Danet, on accusait sa femme d'avoir dit qu'un repas suffisait par jour pour la canaille tandis qu'elle en faisait quatre. Danet fut obligé de distribuer du seigle à 10 livres, puis d'en donner gratuitement, puis de jeter de l'argent à la foule pour s'en débarrasser. Enfin, on a fait une douzaine d'arrestations ce qui a calmé les émeutiers ».

Les principaux émeutiers seront, en 1766, sanctionnés comme suit :

« 9 juillet 1766 -

Sentence de Monsieur le sénéchal Borie dans l'affaire de l'émeute des grains. Trois coutumaces ont été condamnés : Olivier Prado, cloutier, dit " Le Général Massue " à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive sur la place du Marché ; Bastien Auger, couvreur, trois ans de galères ; Lassy fils, à trois jours de carcan, le tout par effigies et tableaux. Parmi les présents, la femme Godfroy à être battue et fustigée trois jours aux canons avec la marque de fleur de lys à l'épaule ; le couvreur Sébastien Auger aux galères à perpétuité avec la marque G.A.L. ; le perruquier Pierre Pitel à cinq ans de galères, la plupart des autres au carcan et à la fustigation. Par arrêt du 28 août, la Cour a reçu huit appels des condamnés du 9 juillet pour l'émeute des grains et rejeté les autres. Auger et Pitel, entre autres, ont été immédiatement libérés ».

Revenons à 1789 ; le fait que les grandes décisions prises à Paris n'avaient que peu d'écho en Rhuys, n'arrangèrent pas les choses. En presque île la situation était assez complexe au niveau fiscal, nombre de taxes qui étaient considérées comme ecclésiastiques (donc abolies lors de la nuit du « 4 août »), furent maintenues par usurpation de l'abbaye de St Gildas et de quelques seigneurs, qui les déclarèrent être des « champarts », et que, de ce fait, il fallait racheter et que, en attendant de le faire, une somme annuelle devait être payée. La presque île qui était aussi exemptée de l'impôt du « Fouage » par privilège ducal (Jeanne de Navarre) et royal depuis 1401, devait désormais payer cet impôt jusqu'à la création des nouveaux. Autant dire que ces mesures n'amenèrent pas les populations en faveur de la Révolution. De même en 1790 la dîme était encore prélevée malgré son abolition lors de la nuit du 4 août 1789.

Le clergé de Rhuys et la révolution.

Au 17^{ème} siècle la communauté religieuse de Sarzeau comptait 16 prêtres aux noms locaux, « Blancho, Guillo, Le Bail, Le Falher, Brohan, Le Biboul » ; au 18^{ème} siècle ils ne seront plus que douze... dix au début de la Révolution et après ce sera moins encore. Au cours du 19^{ème} siècle, pour l'ensemble du canton de Sarzeau, un seul curé-doyen, 4 recteurs et 9 vicaires assumeront les charges de l'Eglise.

A la veille de la Révolution, on compte en presque trois communautés religieuses, l'abbaye de St Gildas qui relève de l'ordre de St Benoit, l'abbaye des Trinitaires et celle des Récollets. A cela on peut ajouter la maison de prières de l'ordre de Citeaux. La paroisse de Sarzeau est pourvue d'un recteur, Tourné de Grand Isle, auquel succédera Pierre Bertrand de Saint-

Xoignant, licencié en théologie de la Sorbonne, assisté de huit prêtres et de deux curés, vivant tous de la dime et des taxes curiales acquittées sur la paysannerie.

Si au début de la Révolution, nombreux furent les membres du bas-clergé à approuver l'ordre nouveau, cela ne dura pas. Rapidement, en presque des oppositions apparurent lorsque certains recteurs comme ceux d'Arzon, Pierre Lavantur ou Pierre Cochuan, refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé et entrèrent en « guerre » contre tout ce qui représentait le nouveau régime. Leur premier acte de résistance fut de célébrer des sacrements, mariages et décès, selon le rite catholique traditionnel et lors des messes, comme le 12 juin 1791 à Arzon, de prononcer des « discours incendiaires » contre ce nouvel ordre. La population suivit ses curés en faisant la « grève » des déclarations des décès et naissances auprès des autorités légales.

En exemple à Arzon, si entre le 1^{er} janvier 1781 et le 31 décembre 1790, le recteur comptabilisa 492 décès, soit une moyenne de 49 par an, les déclarations de ceux-ci auprès de la municipalité ne furent que de 5 pour 1793, 27 durant l'an II de la république, et 30 durant l'an III. Ces mêmes proportions se retrouvent à St Gildas et à Sarzeau.

Il en était de même pour les déclarations de naissance, toujours pour Arzon en 1793, sur un total d'environ 60 habituellement relevées par le recteur, seulement 22 furent déclarées à la municipalité. Cela se régularisera progressivement, particulièrement lorsque la Convention envoya dans le Morbihan, Prieur De La Marne, réputé pour sa dureté, comme représentant en mission.

De ce fait, nombre de familles, très progressivement, se résignèrent à appliquer les lois de la République par crainte de sanctions.

La constitution civile du clergé va également diviser les habitants de la presque île, comme partout ailleurs et le 13 février 1791, l'officier de marine, Toussaint de Francheville conduisit des révoltés à l'assaut de Vannes. Echec total qui fera qu'à Sarzeau, la république qui se méfie désormais de cette presque île, installera une garnison permanente de soldats « bleus ». L'église servira de caserne et d'écurie et le doyen curé Mr de Keroignant s'exilera en Espagne. Après la signature du Concordat, il reviendra à Sarzeau mais ne pouvant reprendre son poste, il devint un adepte de la « Petite Eglise » qui considérait le traité napoléonien comme nul et non avenu. De son côté, le vicaire, Pierre Le Boursicaud sera arrêté et déporté en Guyane où il mourra.

Tous les prêtres de Sarzeau, dix au total, seront insermentés et pratiqueront des messes clandestines au Grosséno ou à La Noédic. De ces dix religieux formant le clergé de Sarzeau en 1789, sept partiront en Espagne, comme le doyen-curé.

A Arzon, le recteur et son vicaire restèrent sur place, tandis que les deux de St Gildas, Julien Le Scouarnec et Jean Le Duin, s'exilèrent. Les moines de l'abbaye, au nombre de cinq eurent des destinées assez simples, trois se réfugièrent dans des paroisses voisines, Vannes, Auray et deux disparurent. « *Leurs noms, dit M. l'abbé Luco, se trouvent dans l'inventaire fait à l'abbaye, le 25 mai 1789, par les commissaires de la municipalité de Saint-Gildas. Il y avait Yves-René Gannat, de Guérande, âgé de 50 ans et prieur claustral ; Charles Broust, de Danjeau au diocèse de Chartres,*

âgé de 37 ans et sous-prieur ; René-Bonaventure Lorho, d'Auray, âgé de 40 ans et procureur; Théophile-Louis Quénérdu, de Douarnenez au diocèse de Quimper, âgé de 30 ans et cellerier. Il y avait, en outre, avec le titre de commis donné, Laurent Toufaire, du Mans, âgé de 60 ans et habitant le monastère depuis l'année 1766 ».

C'est aussi l'époque de la vente des « biens nationaux » tel Suscinio, (qui sera utilisé comme caserne), vendu le 16 messidor an IV pour 570 581 livres et le couvent de Bernon qui le sera le 9 thermidor an IV pour 26 000 francs.

Tous les biens de l'Eglise, ceux des Trinitaires et des Carmes, furent aussi mis aux enchères. Cela représentait six métairies dont celle de Kerstéphany, de nombreuses prairies et portions de terre, des maisons, des marais salants, le moulin à eau du Lindin, celui à vent (et non celui à eau) de Pencastel, l'île Goveau, la maison des Trinitaires.

L'abbaye de St Gildas fut vendue 55.479 Francs au citoyen Jacques-Jean-Baptiste Verville, négociant à Nantes, qui la revendit en 1796 à Magloire-Laurent Bisson de Lorient. Les bâtiments furent vite délabrés, les boiseries ayant été utilisées de bois de chauffage pour les garnisons qui s'y étaient installées et le nouvel acquéreur, comme à Suscinio, commença à démolir les bâtiments pour en vendre les matériaux.

Les acheteurs sont de riches laboureurs et bourgeois. Joseph-Marie Le Quinio, maire de Sarzeau va ainsi acquérir le presbytère de cette ville pour 4260 francs, un pré et la métairie de la Parquerie.

Le premier maire de Sarzeau, Joseph-Marie Le Quinio de Kerblay, 1755 - 1812.

L'un des fondateurs de la 1^{ère} République, Joseph-Marie Le Quinio (de Kerblay), qui devint le premier maire de Sarzeau, (nommée à l'époque « Ville de Rhuys »), aux moments difficiles des années 1790 et suivantes, fut aussi élu député du Morbihan et en conséquence l'un des 749 membres de la Convention qui créèrent cette République en septembre 1792.

Né le 15 mars 1755 à Sarzeau, fils de chirurgien, il fut le principal réalisateur des « Cahiers de Doléances » de Rhuys. Avocat de profession il se fit élire député du Morbihan à la Constituante puis à la Convention où il siégea à « gauche », proche des « Montagnards ». Ce fut le seul des huit députés du Morbihan à voter la mort du roi en janvier 1793, et qui se singularisera en août 1793, tel que le « Moniteur » le rapporte. C'était au sujet de l'application du décret voté par la Convention quelques jours avant relatif à la destruction des tombes royales de l'abbaye de St Denis. Le Quinio dénonce devant ses collègues « *l'inexécution du décret ordonnant l'entière démolition des tombeaux des anciens tyrans de St Denis* » tout en rappelant la nécessité de « *conserver les monuments des arts* » afin « *de nourrir l'admiration des amis des arts, l'émulation et le génie des artistes* ». Cette intervention fut marquée aussitôt par la destruction de quelques monuments funéraires courant août. Ultérieurement il sera pour un temps assez court, son élection ayant été invalidée, membre des « Cinq-Cents », et il applaudit au coup d'état de Brumaire qui vit Bonaparte accéder au pouvoir.

Plus tard, le 29 novembre 1801, Napoléon le nomma sous-commissaire des relations commerciales (vice-consul) à Newport aux USA.

N'ayant de fait, aucune fonction réellement officielle, Joseph-Marie Le Quinio, ami de Thomas Paine et de Thomas Jefferson, acquit la nationalité américaine le 1^{er} novembre 1807. Marié à Jeanne Odette Marie de Lévis-Mirepoix, grande noblesse, il utilisa la fortune de son épouse pour créer aux USA une importante exploitation agricole viticole de 700 hectares avec esclaves en Caroline du Sud où il mourut le 20 août 1812 et y fut inhumé.

Auparavant ses engagements avaient été nombreux en presqu'île, que ce soit au sein de l'« Académie de Keralier », association culturelle de l'Ere des Lumières, admiratrice des idées nouvelles des philosophes et encyclopédistes ou, aux côtés de Condorcet pour l'élaboration d'un projet d'instruction populaire publique et gratuite un siècle avant Jules Ferry.

En ce sens, il fit ouvrir à Sarzeau une classe pour les cultivateurs illettrés¹ dont le seul souvenir se situe sur le fronton d'un bâtiment voisin de l'Hôtel de Ville, sur lequel on peut toujours lire « *maison des cultivateurs, Ecol. Des laboures* ».

Ce fut aussi un auteur assez prolifique, dont le principal texte rédigé en 1793-1794, est « Préjugés détruits », puis également « Les Trois chapitres ou la voie du patriotisme », « Adresse aux habitants des campagnes ».

Aux élections de janvier et février 1790, Arzon connut son premier maire², en même temps qu'à Sarzeau, ce fut Jean Corchuan, prêtre de son état. En novembre 1791, Jean Fardel suite à la réunion dans la chapelle de Kerners de l'ensemble des membres chargés de cette élection, fut élu, succédant à Louis Le Pavec. Clément Retcho lui succéda jusqu'en 1795. Quatre maires en cinq ans !!!

Durant le 19^{ème} siècle, les maires d'Arzon, élus ou nommés, furent essentiellement des capitaines ou maîtres de bateaux.

A St Gildas, René Le Berre, laboureur au Cosse est élu maire le 24 novembre 1790, fonction dont il démissionnera le 26 novembre. Le vicaire de la paroisse, Julien Le Scouarnec est élu procureur. Julien Le Hecho sera élu maire le 30 janvier 1791, puis Alain Le Biboul en 1792.

« Cahier des plaintes et demandes de la ville de Rhuys aux états généraux » du 30 mars 1789.

Ouvert le 24 janvier 1789 et clos le 30 mars de la même année, le cahier de Doléances de Rhuys fut surtout l'œuvre de Le Quinio avec pas moins de 75 articles dont ;

Demande est faite que le vote se fasse par tête et non par « ordre ».

Fin d'anoblissement pour cause de vénalités.

Suppression des intendants et des ordres religieux.

Opposition à l'introduction de la Gabelle et Taille en Bretagne.

Réforme des impôts. Taxe sur les célibataires...

Abolition du « franc-fief ». (Taxe acquittée par le roturier qui, ayant acquis des biens nobles, compensait ainsi l'absence de services qu'aurait effectués un noble auprès du suzerain).

Arrêt des banalités, des juridictions seigneuriales.

Création de juge de paix dans les cantons et instruction publique des procès.

Proportionalité des peines aux infractions commises.

Droit de « tuer ou prendre le gibier, pour défendre contre sa voracité, des récoltes... ».

Suppression des ordres religieux.

Pensionnement des prêtres.

Instruction gratuite et création d'un collège d'arts mécaniques.

¹ Joseph-Marie Le Quinio est sans doute l'un des précurseurs de l'école pour tous en créant cette école des labours. A la veille de la Révolution, répondant à une enquête demandée par l'abbé Grégoire, il indiquait que très rares sont les écoles dans les villages, « il n'y a ni maîtres ni maîtresses » écrivait-il. Et lorsque par hasard existe une école (à Vannes, Muzillac...), à la question de savoir ce qu'on y apprend, outre lire, écrire et déchiffrer le catéchisme, la réponse est simple, « on n'enseigne rien du tout ». Le Breton est la langue du peuple, il sert à quelques pères de famille la connaissant, à lire la vie des saints et les cantiques, mais sans savoir l'écrire. Le Français, utilisé par la noblesse, la bourgeoisie, les commerçants... ne l'est pas, ou très peu dans les campagnes.

² Le cahier de Rhuys, sous l'impulsion de Le Quinio, se singularise par le grand nombre d'articles (7) concernant l'éducation. Seuls 778 « cahiers de Doléances » sur les 6581 répertoriés au niveau national, abordent le sujet, avec des articles traitant de la gratuité, la laïcité et l'enseignement pour les jeunes filles.

Collège d'agriculture gratuit dans les campagnes.

*Création de collèges nationaux dans lesquels l'enseignement sera gratuit et laïc. ****

Suppression de la pratique du Breton, facteur de divisions et d'ignorance.

Interdiction de la coupe des taillis.

Etablir de nouvelles forêts dans les déserts de Bretagne qui peut y consacrer une immensité de terres incultes.

Création d'écoles pour les sages-femmes et d'asiles pour les vieillards et orphelins, d'écoles d'agriculture et pour les filles.

Création d'hôpitaux.

Réduction des dîmes.

Réforme de l'ordonnance de marine sur la coupe des algues, la pêche.

Abolition des idiomes parlés en campagne et surtout le breton car « sépare la Bretagne du reste de la France et interdit toute communication entre paysans et gens des villes, opposition à leur instruction car maintient la féodalité ».

Liberté de la presse.

Suppression du domaine congéable et création de Baux à long terme.

Demande de la suppression des taxes aux exportations et importations dans les ports.

Surimposition de l'aristocratie citadine.

Abolition « du droit odieux de laisser vaquer des milliers de pigeons qui dévorent chaque année une immense quantité de grains et enlèvent la subsistance du pauvre ».

Fait le 30 mars 1789 à l'hôtel de ville de Rhuys par :

Le Quinio de Kerblay, maire ; Janaiz, Le Gallic, Brunet, Rollando, Mouillon, Prisquer, Marsan Guilles, Jollivet, Caissac, Chapuis, Dreano, Le Parec, Pierre Ars, Marcou, Ars fils, Le Quinio, Miseur, Guilloux, Ribot, Thebaut, Le Breton ».

Délégués de la sénéchaussée à Rennes : le Quinio de Kerblay et Rollando.

L'an 1789... les débuts de la Révolution.

Le 22 juillet 1789 ;

Assemblée générale de la ville et des communes de Rhuys réunis à l'hôtel de ville après les sons de cloche et sons de caisse dans toute la ville. Te Deum à l'église, cocarde de la milice bourgeoise, illumination le soir entre 9h et 10h. Deux cents livres sont débloqués pour les indigents.

23 juillet 1789 ;

Premiers incidents à Sarzeau, une bande d'environ 20 hommes venus de Surzur et revenant de Keralier cherchent à Sarzeau les maisons de personnes qui avaient vendu du grain. Le risque de famine en 1789 fit qu'une « grande peur » toucha la région et que la population ne voulait pas voir le grain la quitter.

Le 29 juillet 1789 ;

Un plus grand nombre de personnes venant de Surzur, Theix, Lauzach, Berric passant par St Colombier et se dirigeant vers Keralier, armés de fusils et bâtons, achetèrent de la poudre et des balles chez le Bloch, commerçant.

Ce rassemblement de paysans chez Monsieur de Serant, ainsi que nombre d'attroupements multiples dans toute la région incitaient les citoyens à se soulever les uns contre les autres, « bleus » contre « blancs ».

Le 12 octobre 1789 ;

La commune prend diverses mesures ;

Anti spéculative et contre le stockage des grains, 1000 livres d'amende pour les contrevenants.

Les négociants en grain ne peuvent acheter du grain, qu'après les particuliers. A Sarzeau les principaux négociants sont Thébaud, Pedron, Magrez.

Le commerce du blé se fait vers Vannes, par bateau au départ du Ruault ou du Duer.

Rhuys peut exporter du blé à Rennes (suite à une demande de cette ville), 3 à 400 tonneaux uniquement.

(le tonneau de Rhuys pèse 2700 kg). Le prix d'un tonneau de froment est de 250 livres début octobre 1789 et de 300 mi-octobre.

Ce mois-là, est aussi créé le cachet de la ville de Rhuys, formé en partie de « France » et en partie de « Bretagne », avec chef de gueule portant un vaisseau d'or avec écrit « A fluctibus opes ».

Le 8 novembre 1789 ;

L'installation de la milice nationale est constituée, chaque homme portera un uniforme bleu, avec parements et revers jaunes, soubassement et doublure blanche, épaulette argent, aux plis une hermine et une fleur de lys, boutons blancs numérotés selon l'ordre d'ancienneté de la ville de Rhuys. A Rhuys, deux compagnies, une de pères de famille et une autre formée de jeunes gens volontaires, sont créées.

Le colonel est Le Quinio, assisté du major général, Tardivel et en porte drapeau, Lezot le Cadet.

Pour la compagnie des pères de famille, le capitaine est Serres, le lieutenant se nomme Lezot l'ainé, le sergent s'appelle Le Bloch et le caporal est le fils aîné Ars.

Pour la compagnie des jeunes célibataires, capitaine Rollando, lieutenant Beurrier, sergent Magré fils, caporal Le Borgne fils.

C'est en 1790 que Sarzeau devient « commune » et en 1801 qu'elle prend le titre de chef-lieu du canton.

Troubles et désordres...

Le 13 février 1791, une partie de la population masculine de Sarzeau marche sur Vannes dans le but de protéger l'évêque, Mgr Amelot, menacé de mort car n'acceptant pas de prêter le serment demandé à tous les membres du clergé.

« Le drapeau blanc fut arboré sur tous les navires en rade et sur la côte, et la population, choisissant pour son chef le comte Guillaume de Francheville du Pellinec, ancien officier de la marine royale, marcha sur Vannes, en se grossissant, pendant la route de contingents des paroisses avoisinantes. L'attaque fut rigoureuse mais elle fut repoussée par le régiment irlandais, qui tenait alors la garnison de Vannes ». Dictionnaire d'Ogée 1843

Peu avant cette date, le 26 janvier 1791, la municipalité de Sarzeau avait adressé à Vannes une supplique marquant son opposition à l'obligation faite aux prêtres de le faire.

Toujours est-il que le 14 février, bien que ne connaissant pas encore l'affaire du 13 ; le cas de Sarzeau, concernant la supplique du 26 janvier, est abordé à l'Assemblée nationale. Celle-ci y envoie en mission trois commissaires qui arrivèrent à Vannes le 27 février. Le 4 mars, accompagnés de cinquante hommes de troupe, ils sont à Sarzeau pour dissoudre le conseil municipal et en instituer un nouveau avec la présence du recteur Mr de Keroyant qui refuse de prêter serment...

Or force est de constater, selon ce qu'écrit Yves Le Bœuf qui analysa l'évènement du 13 février, que : *« durant la révolution, la presque île de Rhuys ne participa que de loin aux luttes qui vont embraser le département pendant des années. La population de la commune, dans sa majorité, protégera ses*

prêtres, comprendra la chouannerie, l'appuiera à l'occasion, mais ne « chouanna » jamais. Le canton tout entier sera officiellement « républicain », du moins en apparence. Des actions se dérouleront en Rhuys, on y assistera avec intérêt, mais toujours d'avantage en spectateurs qu'en acteurs ».

Ces « actions », mentionnées par Yves Le Boëuf donneront prétexte, pour les municipalités à édicter quelques arrêts, tel celui d'Arzon en date du 8 janvier 1792, témoignage s'il en est des troubles vécus en presqu'île.

« Ce jour d'huy, 8 janvier 1792, sur le rapport à nous fait par le procureur de la commune que des brigands et gens sans aveu attroupés se répandent dans les campagnes, les paroisses circonvoisines, et y causent des dégâts sans nombre...

Pour cela faisons défense,

A toutes personnes d'attirer par aumones des gens inconnus dans la, paroisse,

Défendons aux mendiants de cette paroisse d'aller mendier dans les autres,

Défendons tout attroupement nocturne parmi les jeunes gens, ainsi que les jeux de hazard,

Défendons aux cabaretiers de donner à boire aux femmes sans permission de leurs maris et aux enfants sous l'autorité de leurs pères et mères

Défendons de prendre ni d'acheter des femmes ni d'enfants, aucuns grains, pain, hardes ou meubles.».

Sarzeau ne se remarqua pas durant ces époques par une attitude ni très révolutionnaire, ni très « chouane ». Tergiverser était sa caractéristique première. En exemple on rappellera qu'en août 1794, suite à la demande du district de Vannes de lui fournir 3000 quintaux de froment, en sus de ce que Sarzeau devait honorer régulièrement, la réaction de la municipalité est immédiate : « *la récolte de cette année est très mauvaise, il y aura un tiers de moins que l'an dernier* ». Ce à quoi le district menace d'envoyer une garnison. Sarzeau répond que cela est inutile et qu'il faut simplement attendre la bonne époque. Le district envoie néanmoins la « troupe » à la charge des habitants de Sarzeau qui doivent les loger, les nourrir... actions assez lourdes et pénalisantes. De négociations en menaces, une partie du blé sera livré pendant qu'en même temps des négociations avec les chouans se faisaient.

Déjà, le 24 juin 1793, lors d'un plébiscite pour l'approbation de la nouvelle constitution, l'assemblée primaire du canton de Sarzeau, peuplé de 10 000 habitants, ne rassembla que 65 citoyens, dont 43 seulement votèrent en faveur de la constitution.

Et en 1843, que lit-on dans le « Nouveau dictionnaire de Bretagne » d'Ogée : « *Pendant la révolution de 89 l'île de Rhuys est restée indifférente aux luttes des deux partis quoiqu'elle ait été occupée par des corps détachés des armées royale et républicaine* ».

La préoccupation principale de la population était de « survivre », car la guerre contre l'Angleterre ruina le cabotage, la navigation au large ainsi que la pêche côtière. Ceci expliquant peut-être, en partie, que l'ardeur révolutionnaire de Sarzeau fut bien faible malgré la présence assez courte dans la presqu'île de Le Quinio, conventionnel, ou de son frère.

Et l'armée rouge débarqua sur les côtes de Rhuys de 1793 à 1800.

Moins de quatre ans après la prise de la Bastille, c'est la grande révolution avec la Convention et Maximilien de Robespierre qui décrète la « Terreur ». A Paris, le 21 janvier 1793, le roi est guillotiné. Dans le Morbihan, les « Chouans » de Cadoudal, mènent une guérilla permanente contre les « Bleus » et, Penvins et d'autres plages à proximité, serviront parfois de lieux de débarquement pour les Anglais venus les aider.

Afin de les en empêcher, dès 1793, les républicains qui tiennent Vannes et Sarzeau installèrent une batterie de canons sur plusieurs points du littoral de Rhuys, dont une à la pointe de Penvins, une

autre à St Jacques et une à Port Navalo.

Mais ceci, suite à la décision de la « levée en masse de 300 000 hommes » décidée par la Convention, n'empêche pas le 20 mars 1793 la présence de près de 200 émeutiers à Sarzeau. Dès le lundi 18, Sarzeau était envahi par près de 800 hommes venus de Sulniac, Ambon, Surzur et paroisses voisines. Le 19, la ville est totalement entre leurs mains.

Ce genre de mouvement touchera tout le département avec par exemple, la prise de La Roche-Bernard par près de 5 à 6000 émeutiers et le meurtre des représentants de la République s'y trouvant, avant que l'armée de celle-ci ne reprenne la ville et y établisse la guillotine.

Le 11 juillet 1795 (25 messidor de l'an III), une petite armée de « Chouans » habillés de rouge par les Anglais, d'où son nom, « l'Armée Rouge », débarque avec Cadoudal et le chevalier Vincent de Tinténiac entre Penvins et Beg Lan, avec Suscinio comme point d'appui. On parle de 96 chalands de débarquement, de 3500 « Chouans » et d'une compagnie du régiment Royal-Emigrant déposés en Rhuy pour faire diversion au débarquement des Emigrés à Quiberon³, où peu de temps avant, le 27 juin 1795, les anglais en avaient débarqués près de 4000, armés et rejoints par des centaines de paysans venus les aider dont 60 hommes de Sarzeau⁴. Un rapport du 1^{er} Thermidor de l'an III, donne le chiffre de 5000 hommes débarqués.

Cette « Armée Rouge » de Sarzeau, culbute les 300 hommes de la République qui voulaient s'opposer à son débarquement, prend Sarzeau, se dirigera vers Questembert, Josselin et rejoindra ultérieurement la région de Camors après une incursion vers Saint Brieuc, où elle espérait une aide anglaise.

Un peu plus tard, vers la fin de 1795, afin de fournir des armes aux « Chouans », les anglais tentent plusieurs débarquements à Damgan et sur divers plages du sud Morbihan, sans grand succès. Cadoudal reprend Sarzeau fin novembre de cette même année mais cela n'empêchera pas, face aux offensives de Hoche, sa défaite et la signature de sa reddition le 9 juin 1796 à Vannes.

Au large des côtes de Rhuy, à la vue de ses habitants, l'activité de la marine anglaise est importante. Le 25 juin 1795 (7 messidor), 28 navires anglais mouillent devant Hoëdic. Le 14 juillet (26 messidor), une frégate anglaise accompagnée de plusieurs « canonnières » entre dans le Golfe, se dirige vers Conleau et coule deux navires français, l'« Oiseau » et le « Henry ». Peu après le 16 septembre (30 fructidor), une flotte anglaise mouille entre Houat et St Gildas de Rhuy, ce qui provoqua un afflux de soldats républicains en presqu'île. Le 18 septembre, une forte canonnade oppose à Pénerf les batteries côtières républicaines à quelques navires ennemis.

³ « Suite à la débâcle des émigrés lors de la bataille de Quiberon avec l'aide de l'Angleterre et écrasés par le général Hoche, 2 400 soldats « dans le dénuement le plus complet » sont contraints de débarquer à Houat. Sa voisine Hoëdic est, quant à elle, préservée en raison de ses ressources en eau pour le service de l'escadre anglaise. À Houat, une épidémie meurtrière a attaqué soldats et îliens et elle aurait enlevé plus de 1 200 personnes en un mois. Cette épidémie se fixa dans l'île et Houat eut encore à déplorer la mort de plusieurs de ses habitants. Avant l'affaire de Quiberon, l'île comptait 300 habitants : « Comme ce fut chez eux que tous les blessés français des troupes royales furent transportés et amoncelés sans secours, il en résulta une fièvre jaune qui fit périr environ une trentaine d'habitants. Quelques années plus tard, en 1800, les Anglais réinvestissent Houat et Hoëdic et y installent hôpitaux, magasins et moulins à vent pour le service de leurs escadre ».

Thomas Chiron

⁴ Dans la liste des fusillés de Quiberon établie par le général Lemoine, adjoint de Hoche et publiée en 1873 par Joseph Denais, on rencontre un seul nom de Sarzeau, Pierre Dorset, saunier.

L'armée des émigrés (5437 personnes) à laquelle s'était joints 17 000 « chouans » fut battue par les républicains de Hoche. 713 « royalistes furent fusillés, 2000 remis en liberté après paiement d'un impôt en grains, 400 moururent en prison ou à l'hôpital, 2848 acquittés et incorporés à l'armée de la République, et le reste put, grâce aux navires anglais réembarquer.

Un Mor Braz agité.

Les 29 et 30 octobre 1799, les guerres de Vendée et Bretagne ayant repris, Cadoudal à la tête de 3000 hommes s'empare de nouveau de Sarzeau où il trouve des canons, suite de quoi il évacue rapidement la presqu'île. Dans la nuit du 22 au 23 novembre, le chasse-marée anglais « Uranie » débarque sur les côtes de Rhuys 1300 livres de plomb destinés à la chouannerie locale.

Les 28 et 29 novembre les anglais débarquent, en baie de Pen Lan, à proximité immédiate de Penvins, vers l'entrée de la Vilaine, d'importantes quantités d'armes au profit de Cadoudal. Nouveau débarquement le 3 décembre à Damgan, le 7 décembre à la Trinité, le 9 décembre à Penvins où l'on eut, dit-on, de quoi remplir 60 charrettes.

« les Anglais ont paru sur nos côtes au nombre de cinq frégates, deux et deux bricks ensuite au nombre de 14 vaisseaux de ligne, ils ont louvoyé dans la baie de Quiberon et l'ont ensuite quittée, mais on ne doute pas qu'ils n'ayent opéré quelque versement d'armes et peut-être d'hommes sur des côtes désertées qu'ils peuvent aborder à leur gré »

Courrier du 6 frimaire an VIII (27 novembre 1799) adressé au général républicain Hédouville à Nantes.

« un bon citoyen nous assure que les brigands attendent cette nuit ou demain matin au plus tard un débarquement d'armes, d'argent et de munitions, qui doit s'effectuer dans l'île de Rhuys, que dans les cantons de Sarzeau, Surzur et autres avoisinants on a vu la plus grande violence forcer de marcher les jeunes gens qu'on avait jusqu'à ce moment laissés tranquilles et qu'il paroît qu'ils se portent à la côte, on nous prévient de plus qu'il serait possible que pour couvrir ce mouvement ils envoyassent cette nuit un détachement inquiéter les environs de la place de Vannes pour y retenir et concentrer toutes les troupes afin d'effectuer avec plus de sécurité le débarquement et le transport de secours qu'ils attendent »

Courrier du Général Harty.

« Le 30, des habitants patriotes des communes situées sur le bord de la mer, Muzillac, Sarzeau, etc, se réfugièrent à Vannes et avertirent que, la nuit précédente, ils avaient su, à n'en pas douter, que les Anglais avaient fait un débarquement d'armes et de munitions de tout espèces et que le rassemblement, qui l'avait protégé et qui escortait le convoi était de 3 000 à 4 000 hommes ; qu'ils avaient de l'artillerie. Presque tous avaient été témoins oculaires de ces faits et les répétaient à qui voulait les entendre. Le général assura que ces faits ne pouvaient s'accorder avec les différents rapports qu'il avait reçus. Cependant, dans la nuit, la « générale » fut battue et il sortit avec une colonne composée comme il suit : 1 500 hommes d'artillerie de marine faisant le service d'infanterie de ligne, 150 hommes de la 52^{ème}, et un pareil nombre de la 81^{ème}, 30 canonniers à cheval manœuvrant 2 pièces de 8 et 50 chasseurs à cheval. »

« Nous venons d'être informés par des voyageurs témoins des faits, que les brigands qui se sont rendus à la côte en très grand nombre, y ont reçu des anglais, des hommes, des armes et des munitions de toute espèce et en grande quantité sur les côtes de Musillac et de Billier, pendant la nuit dernière et jusqu'à midi de ce jour. Les rebelles ont pris la route de Péaule et Bourg Paul avec un train d'environ 60 charrettes chargées de munitions et de canons. Il n'y a pas un instant à perdre pour marcher à leur poursuite ».

Général Harty

« L'escadre anglaise forte de 20 et quelques voiles occupe toujours nos côtes et remplit sans obstacle les opérations pour lesquelles elle a été envoyée, se portant tantôt dans un point, tantôt sur un autre. Elle a exécuté des débarquements d'armes, de munitions et probablement d'hommes sur la pointe de Penelan près Musillac, à l'embouchure de la Vilaine. Un grand rassemblement d'insurgés s'y est rendu pour recevoir ce convoi et le transporter dans les terres. Le général Harty, informé de ces circonstances dans la nuit du 8 aux 9 courants, sortit à 5 heures du matin avec une colonne de 2 000 hommes pour tâcher d'intercepter ce convoi. La colonne rencontra les ennemis mais elle ne put atteindre le convoi et cette expédition n'eut pas tout le succès qu'on s'en était promis. Les insurgés se renforcent, ils sont actuellement munis de fusils anglais neufs, ils ont des pièces de canons et deux obusiers avec ces moyens il n'y a plus de place qui puisse leur résister et si vous ne vous empressez pas de faire passer des forces dans ce département, vous devez vous attendre qu'il ne fera bientôt plus partie de la République ».

Lettre du 10 Frimaire an VIII (1^{er} décembre 1799), adressée au général Hédouville à Nantes.

Témoignage de Vincent Pocard en date du 5 janvier 1800.

« Les anglais sont toujours sur nos côtes et continuent leurs débarquements dans les deux cotés du golfe du Morbihan, pendant que les chouans accaparent tout le blé des campagnes pour les payer et pour affamer les villes ».

Peu après, le 25 janvier 1800, le général républicain Grigny reprit la presqu'île aux « Blancs » et Penvins accueille de nouveau une garde républicaine ainsi qu'une batterie de canons qui fut installée à la pointe.

Le 14 février 1800, Cadoudal signe de nouveau une paix, qui fut vite rompue, si bien qu'en juin 1800, une escadre anglaise de dix bateaux vient canonner les fortins du Grand Mont et de St Jacques. Ils s'emparent du fort de Port Navalo gardé par 30 hommes face à celui de Kerpenhir qui résistera. La « Biscayenne », corvette qui gardait l'entrée du Golfe, prise par les anglais, est brûlée. Plus loin le lougre l'« Anne » et la corvette l'« Insolente » sont attaqués à leur tour et détruits, ce qui permettra aux anglais d'aller jusqu'aux îles aux Moines et d'Arz se ravitailler en eau, grains et bétail. Un autre détachement anglais tentait pendant ce temps de prendre le fort de St Jacques, sans succès. Durant ce même mois, Cadoudal qui veut reprendre la guerre, débarque à Houat et rejoint le continent.

En décembre 1800, Cadoudal avec deux chefs chouans de Sarzeau, Fardel et Trebur-Oswald, enlèvent les citoyens Gabriel de Becdeliève et Louis Laisné qui voulaient l'empoisonner. Ils les firent exécuter sur les bords de l'étang du Bourdoux, sans que jamais on ait pu retrouver leur corps.

Le 9 octobre 1803, deux gabarres et un brick de Nantes poursuivis par une corvette anglaise s'échouèrent sur la plage de Penvins, près du Corps de Garde. L'arrivée d'une troupe armée de Sarzeau sauva les bateaux.

Dès 1796 et durant les années qui suivirent, une petite flotte républicaine, commandée par Augustin Bedel du Tertre, envoyée par l'Amirauté de Lorient, croisait entre cette ville et la Vilaine, tentant de protéger le littoral. Ce furent souvent de vains efforts tant la « Navy » y manœuvrait en toute impunité.

Dernière chouannerie.

De nouveau, en juin 1815, lors de l'épisode des « Cent jours », une nouvelle chouannerie apparut dans le Morbihan.

Le 10 de ce mois, eut lieu la bataille de Muzillac entre les Impériaux commandés par le général Rousseau et l'« Armée royale des chouans » qui avait été défaite à Redon mais, qui ce jour-là, repoussa les troupes de l'empereur qui se retirèrent à Vannes.

Peu après grâce à un débarquement anglais réussi, les chouans récupèrent 3000 fusils, un canon, un obusier et se replièrent à Rochefort en terre. Waterloo mit fin aux espoirs de Napoléon et ce fut, par la même occasion, la fin des « chouans » qui assassinèrent pas moins de sept députés en Bretagne entre 1793 et 1799, dont deux dans le Morbihan.

Petit aspect de la justice à Rhuys, sous la Révolution et l'Empire, copie conforme de l'Ancien Régime.

Ces époques de la Révolution et de l'Empire ne sont pas douces pour les prévenus, coupables de vols, meurtres ou violences, ainsi que pour les acteurs de diverses infractions, et surtout pour les mendiants et vagabonds, symboles de l'instabilité. La justice « nouvelle » qui suit globalement les principes de celle de l'Ancien Régime, va fabriquer des « Jean Valjean » en grand nombre dans les bagnes et ses diverses prisons ou maisons de correction, dans lesquels sont enfermés, pratiquement tous aux « fers », des centaines de citoyens.

Il en est différemment pour les prisonniers « politiques » ; ainsi nombre des « *révoltés* » de 1790, seront amnistiés, tels Marc Garet, domestique à Sarzeau, entré en sédition en décembre 1790, amnistié, comme Pierre Le Berre, Guillaume Le Bert, Toussaint Le Hecho, Jean Mahé, Marin Seven, prêtre, et Louis Le Bodo, tous de Sarzeau. Ultérieurement, ceux qui sont entrés en « *Chouannage* » vers 1793 et années suivantes, seront amnistiés ou libérés des prisons de la République par les généraux chargés de les combattre, ceci contrairement aux condamnés pour meurtres ou vols qui sont très lourdement sanctionnés. Et 1794, René Le Berre, maître de barque, qui cachait un prêtre réfractaire, est acquitté. Pierre Cohalin, garçon meunier, entré en chouannage en février 1793 est acquitté, par contre Pierre Drean qui crie « vive le roi » en 1794, est mis en détention jusqu'à la paix, comme pour Marc Le Digabel de Theix qui ayant également crié « Vive le Roi » est emprisonné et y meurt.

Le relevé de la liste des condamnés de droit commun de 1790 à l'An 10 de la République est assez précis pour remarquer qu'une justice sociale est bien présente. Malheurs aux pauvres, comme pour Pierre Coajou, laboureur de Ploudaniel, qui « prend » seize ans aux « fers » pour simple vol. En 1792, François Blevin d'Arzon, pour violences envers une personne, « se prend » un an de prison, comme Jean-Pierre Rio mousse de Sarzeau, un an aussi pour le même motif. Vincente Briendo d'Arzon, pour vol en 1809, est puni d'un an de prison, Pierre Le Blay « prend » deux ans pour le même motif, Marie-Joseph Le Veuy en récupère quatre pour la même accusation. Guillaume Seveno, saunier, se prend deux ans de prison pour vol, Jacques Caissac d'Arzon, marchand accusé de concussion, est condamné à six ans de « fers », en 1800. Toujours en Rhuys, les mendiants sont particulièrement sanctionnés, ainsi Olivier Le Boursicaud l'est par douze ans de réclusion dans une maison de correction pour vol avec effraction. François Cochard, en 1794, vagabond est déporté, accusé de faire partie d'une bande de voleurs. Jean Saladin et condamné à huit ans pour vol et vagabondage, Marie Salaün, fille publique, vingt-quatre ans de réclusion pour vol et Pierre Garré d'Hennebont, vagabond, dix ans de « fers » pour vol.

Le 19^{ème} siècle continuera ce système répressif. Le maire de Sarzeau reçoit régulièrement des autorités judiciaires des « *Certificats de libération d'un condamné* », assigné à résidence dans la commune. On y apprend les raisons des emprisonnements, souvent effectués au centre de détention de Fontevault. Ainsi celui signé en septembre 1825, qui concernait Jaquette le Barbier, fille de Noël et Gillette Beaucher, condamnée à cinq ans de travaux forcés pour « vol à l'escalade », et cela suivie d'une surveillance à vie, à Sarzeau d'où elle ne pourra s'éloigner, à peine d'être considérée comme vagabonde et poursuivie comme telle. Pareil pour Raoul Julienne Le Touzo condamnée pour vol à cinq ans de réclusion. Les sanctions sont lourdes et à Vannes, les raisons d'aller en maison d'arrêt

sont nombreuses. En octobre 1859 est publié l'inventaire des « méfaits » qui y envoient : vagabondage, mendicité, bris de clôture, chasse sans permis, abandon d'un cheval sur la voie publique, mauvais traitement à sa femme, défaut d'éclairage à une voiture roulant sur une route impériale, outrage à la force publique....Seul le tapage relève de la « simple police ».

La cour d'assise de Vannes traitera du 8 mars 1852 au 17 décembre 1853, 172 affaires qui se traduiront par 22 acquittements, 117 emprisonnements, 31 peines de travaux forcés, et 2 condamnations à mort pour un homicide et un infanticide. Pour un vol d'argent, de nuit, par effraction...8 ans de travaux forcés. Pour un attentat à la pudeur sur une femme, 10 ans d'emprisonnement et pour un infanticide, c'est la perpétuité.

C'est aussi l'époque, où sur les passeports nécessaires à la circulation à l'intérieur même de la France, étaient inscrites par une lettre, et uniquement pour les personnes qu'il fallait surveiller, les qualifications du personnage.

« A », joueur professionnel ; « B », ayant subi un jugement criminel et acquitté ; « F », ennemi du gouvernement ; « G », vagabond ; « J », femme sans mœurs ; « L », voleur, « Q », mauvais sujet...